



L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 14 octobre 2025.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	16
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstention	0

**Présents(es) :**

Messieurs Thierry BLASCO, Jean-Michel VIART, Alain BALLAND, Michel LAMY, Christian BLASSON, , Madame Annie DUCHENE, Monsieur Patrick DYON, Madame Claude HOMEHR, Messieurs Denis MAILIER, Jean-Marie CAMUT Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Rachida BOUDADI, Marie-Thérèse LEROY.

**Représentés(es) par leur suppléant(e) :**

Monsieur Arnaud MAGLOIRE était représenté par Madame Sylviane BETTINGER.

**Ayant donné pouvoir :**

Monsieur Dominique BARONI avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe RESIDORI.

Monsieur Philippe BORDE avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON.

Monsieur Richard BRUGGER avait donné pouvoir à Monsieur Denis MAILIER.

Monsieur Philippe DALLEMAGNE avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie CAMUT.

Madame Carmen LABILLE avait donné pouvoir à Monsieur Michel LAMY.

Madame Raphaële LANTHIEZ avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO.

Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI.

Madame Nelly DELELIGNE avait donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LEROY.

**Absents(es) excusés(es) :**

Madame Lydie FINELLO, Monsieur Jean-Marie CASTEX.

**Assistaient :**

Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion,

Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction,

Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion et Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, étaient absents excusés.

*Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).*

---

## D2025\_11\_32

### VOTE DES TAUX DE COTISATION – EXERCICE 2026

---

Au vu de la décision adoptée concernant le Rapport d'orientation budgétaire pour 2026 ainsi que des conclusions de celui-ci, et en application des articles L 452-28 et L 452-30 du Code général de la Fonction Publique, le Conseil d'administration doit adopter les taux de cotisation qui seront appliqués pour l'exercice 2026 aux collectivités et établissements affiliés.

Le Président propose de maintenir les taux comme suit :

- Cotisation obligatoire Taux = 0,80 %
- Cotisation additionnelle Taux = 0,90 %

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de maintenir les taux de cotisation pour l'année 2026.

Pour extrait conforme,  
A Sainte-Savine, le 27 novembre 2025

Le Président,



Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
à compter du 12 / 11 / 2025.

Le Président,



Thierry BLASCO

Accusé de réception en préfecture  
010-281000026-20251127-D2025\_11\_32-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025